

Mesdames, Messieurs les Présidents de clubs

Objet : Cartes annuelles ski de fond. Licenciés FFS

Nous tenons tout d'abord à remercier tous les clubs et compétiteurs qui ont fait l'acquisition de la carte annuelle ski de fond réservée aux licenciés de la FFS du Massif des Vosges.

Nous souhaitons apporter certaines précisions et informations à notre courrier du 05 décembre dernier sur la réciprocité de ces cartes saison.

Comme indiqué dans ce courrier, tous les gestionnaires réaffirment leur volonté de maintenir la réciprocité et la gratuité sur toutes les courses régionales organisées sur les domaines skiables nordiques du Massif des Vosges pour les possesseurs de la carte saison 2011/2012.

C'est pourquoi, nous invitons les compétiteurs qui n'auraient pas encore acheté leurs cartes saison à se rapprocher de leur club pour en faire la demande selon la procédure mise en place avec les structures départementales du Massif des Vosges.

A défaut, les licenciés sans carte saison en cours de validité doivent bien entendu s'acquitter du forfait journée « licenciés FFS » au tarif en vigueur pour les entraînements et les compétitions.

L'ensemble des listings clubs des compétiteurs FFS possédant la carte saison FFS ou Massif des Vosges à la date du 31/12/11 sont disponibles aux caisses des départs de pistes pour vérification et contrôle, y compris lors des compétitions.

Nous vous remercions de bien vouloir diffuser cette note auprès de vos adhérents compétiteurs.

Bonne année 2012, avec nous l'espérons, de la neige et de bons résultats sportifs pour tous.

Les gestionnaires des domaines ski de fond du Massif des Vosges